



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-021 / 1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 3 mars 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET.

Le secrétaire de séance désigné est B. SARRAT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Cuisine centrale - Adhésion au groupement de commandes dénommé « Commandes groupées de fournitures et services pour les établissements scolaires publics (collèges et lycées), les établissements sociaux et médico-sociaux publics et les services du Département de l'Isère »

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : La cuisine centrale s'approvisionne quotidiennement en denrées alimentaires. L'achat de ces denrées alimentaires implique la passation d'un marché public.

C'est pourquoi, afin d'organiser cet approvisionnement régulier, la Ville de Voiron s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2020 sur la Centrale d'achat de la Région Rhône Alpes Auvergne.

Aujourd'hui, le Département de l'Isère souhaite, en complémentarité avec la centrale d'achat régionale, ouvrir une partie de ses marchés d'approvisionnements alimentaires. C'est pourquoi, il est proposé à la cuisine centrale d'adhérer au groupement de commandes dénommé « *Commandes groupées de fournitures et services pour les établissements scolaires publics (collèges et lycées), les établissements sociaux et médico-sociaux publics et les services du Département de l'Isère* ».

Outre les économies d'échelles réalisées par le biais de cet adhésion, les marchés proposés permettent d'assurer un approvisionnement de grande qualité, local ou bio mais garantit également aux agriculteurs une juste rémunération

Aussi, il est proposé d'adhérer à ce groupement pour les marchés suivants :

- 2020-113 « produits issus de l'agriculture biologique et produits labellisés ». Lot 1 : légumes et pomme de terre bio.
- 2020-114 « produits issus de l'agriculture biologique et produits labellisés ». Lot 2 : fruits biologiques
- 2020-116 « produits issus de l'agriculture biologique et produits labellisés ». Lot 4 : produits laitiers biologiques.

Les frais liés à la consultation (notamment frais de publicité, frais de reprographie, frais annexes) sont pris en charge par le coordonnateur soit le Département de l'Isère.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité en date du 28 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'adhésion au groupement de commandes,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT